

## EVOLUTION DE LA REGLE

Un travail de réécriture de la règle « Les Aigles » à partir des versions 1980 et 1990 commercialisée par Jeux Descartes, a été effectué par une équipe collégiale menée par Patrice KEDZIA au début des années 2000.



L'auteur pensant que le fait de citer son nom soit dommageable pour la promotion du nouveau corpus des règles, ces travaux ont été diffusés sous le couvert de la Fédération Française Les Aigles (FFLA) par voie électronique.

### Cursus de formation pédagogique

Dans le même temps, Patrice KEDZIA devenu Président de la Fédération Française Les Aigles, met en place, pour la première fois dans l'histoire du jeu, une méthode d'apprentissage basée sur différents niveaux d'acquisitions des règles et principes de jeu. Cette démarche avait pour but de permettre aux jeunes joueurs d'assimiler les bases du jeu et ses mécanismes sans se perdre dans cet univers Historico-Ludique.

Cette idée pourtant novatrice et originale, fera l'objet de railleries et de diverses attaques. Ce système mis en place et appliqué par la FFLA permettra de former et de fidéliser plus de 60 licenciés aux nouvelles améliorations. Celles-ci rendront le jeu plus intéressant en s'approchant d'avantage de la réalité historique.

Ces jeunes joueurs pratiqueront tous de manière régulière la règle pendant huit ans que jamais un seul d'éclat de voix ne soit à signaler autour des tables.

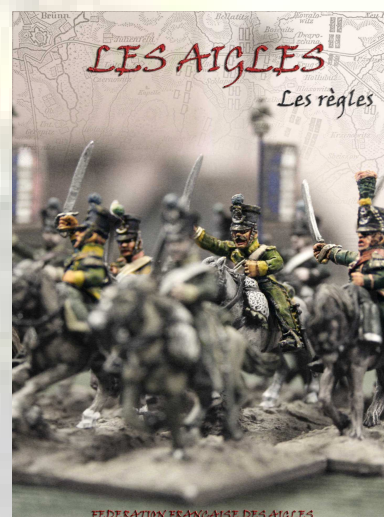
La démarche poursuivie par la promulgation de la V3 était donc bien de créer une rupture avec l'ancien système de tournois « Les Aigles » afin de

pouvoir faire évoluer les joueurs dans un univers sein. Ce nouvel environnement interdisait donc les usages et les pratiques constatés auparavant dont certains allaient jusqu'à mettre en péril l'intégrité physique de certains joueurs.



### Déclin

Malheureusement, alors que les effectifs gonflaient grâce à un système qui fonctionnait, certaines personnes reniaient désormais ces préceptes de formation qui les avait amenés à obtenir une relative autonomie de niveau de jeu. De graves dissensions internes mettront donc un terme à cette aventure. Afin d'éviter que les événements, qui survenaient déjà au sein de certains clubs, impactent le bon fonctionnement de la FFLA et ne la discréditent, celle-ci a préféré mettre un terme à son activité en tant que personne morale, laissant les passionnés se regrouper derrière son Président fondateur.



Le travail de la FFLA avait permis de solutionner 90% des litiges rencontrés sur tables, qui faisaient perdre un temps précieux aux joueurs et aux arbitres. Bien que la V3 amène un réel confort de compréhension et de jouabilité par rapport aux versions antérieures, l'actualisation permanente des connaissances et l'adoption tacite de nouvelles

dispositions établies par certains clubs ne pouvait s'imposer sans que le corpus des règles ne s'en trouve modifié. En effet, l'absence de codifications écrites et diffusées par la Fédération les rendait de fait caduques à un niveau national.

Il ne faut pas oublier, qu'au sein d'une telle structure, la pratique et l'usage de préconisations non validées induit fatalement une dérive et un éloignement des dispositions relatives à la règle et au cursus de formation.

C'est pourquoi une commission idoine devait être mandatée pour recenser et de l'inclure au travail existant. Le travail de cette commission qui visait à compléter la version 3, était en cours d'élaboration au moment où la dissolution est survenue.

### Avertissement

Il faut aussi préciser que les joueurs qui continuent d'appliquer les dispositions de la V3 en tentant d'imposer des dispositions modificatives, ne disposent ni du bagage technique ni des connaissances historiques nécessaires à la mise en œuvre d'une quelconque modification qui s'inscrive dans la continuité de la version « Les Aigles » commercialisée en 1990.

En effet, le Président avait déjà constaté que les messages et les informations transmis par certains cadres, garant de cette pédagogie participative, étaient totalement farfelus et trompeurs. Ils faisaient ainsi perdre toute crédibilité à l'esprit nouveau que voulait insuffler la V3.



Cet éloignement des dispositions innovantes, qui permettaient de coller encore plus à la réalité du terrain, augmentait alors dangereusement, laissant ainsi place à un jeu abêtissant et décousu, où le « moi voie, moi tue » prenait le pas sur l'historique mais surtout sur l'esprit originel de cette règle reconnue et éprouvée. Enfin, il est curieux de constater que, contrairement aux psaumes établis par ces détracteurs, que ce soit l'historique et le bon

sens qui ont le plus souvent porté secours au ludique et au plaisir du jeu que l'inverse.

### Vers une version 4

C'est donc profondément meurtri voire humilié que Patrice KEDZIA est parti laissant un travail inachevé et d'excellents outils dans les mains de mauvais ouvriers. Libre à eux d'en user ou d'en abuser. Malgré tout, épaulé par diverses structures et clubs lyonnais, il s'entoure aujourd'hui d'autres adeptes du jeu d'Histoire passionnés comme lui de la reconstitution historique. Ensemble ils démarrent le projet de refonte de la règle.



Toutefois, le nom « Les Aigles » ne peut être réutilisé comme tel car il demeure la propriété des fondateurs Jean-Jacques Petit et Jean-Michel Hautefort. La nouvelle version du jeu « Les Aigles » portera donc un nom rappelant sa filiation. Celui-ci reste donc à définir.